

Olivier Tardif dit Letardif 1601-1665

Les Tardif

Il s'appelait Olivier Letardif et, bien que son nom signifie « *qui tarde à venir* » ou « *qui vient tard* », cet homme figure parmi les pionniers de la Nouvelle-France.

Letardif est né à Étable un village du diocèse de Saint-Brieuc en Bretagne. Il n'y avait là, dit le généalogiste Archange Godbout, qu'une seule famille Letardif formée par Jean Letardif et Clémence Houart et leur enfants. L'ancêtre des Tardif aurait vu le jour entre 1601 et 1605. La tradition veut qu'il se soit embarqué à Honfleur le 24 mai 1618 à bord du navire ramenant Samuel de Champlain vers la colonie. Le 24 juin après un mois de navigation il aurait aperçu enfin les habitations de Tadoussac première étape et premier signe permanent de la présence européenne.

Que fait Olivier Letardif ? On ne le sait pas exactement. C'est un homme aux mille visages, aux mille métiers. N'est-il pas d'abord un interprète doué ? Par son intermédiaire Samuel de Champlain s'exprimera dans les langues huronne, algonquine et montagnaise. Bientôt celui que l'on appelle Olivier Tardif ou Le Tardif mais qui signe toujours Letardif se hisse au rang des notables de Québec. Son avis importe car le 18 août 1621, il est au nombre de ceux que Champlain réunit et qui délèguent en France le père Georges Le Baillif pour y défendre leurs intérêts.

Les années font voir un homme mobile. Il se rend à Tadoussac en 1624. Il est toujours interprète mais il exerce maintenant la fonction de sous-commis des magasins de la Compagnie de Caën une fonction qu'il partage avec Corneille De Vendremur. Cinq ans plus tard, lorsque Québec capitule, c'est Olivier et son compagnon de travail qui sont chargés par Champlain de rendre les clés de la ville aux frères Kirke. Letardif rentre en France et, en 1632, on le retrouve à Québec. C'est là que le 24 mai de l'année suivante, il traduit aux algonquins le message de paix de Champlain. Sur le plan humain il est insaisissable car il est partout à la fois. L'un de ses biographes Amédée Gosselin le voit à travers les nombreux témoignages des Jésuites qui le décrivent « *à la fois comme un ami des sauvages, un zélé propagateur de la foi catholique chez eux, un aide et un soutien pour les missionnaires* ».

En 1637, on lui concède une terre près de Québec et, le 3 novembre de la même année, il épouse Louise Couillard, âgée de 12 ans, fille Guillaume Couillard et de Guillemette Hébert. Quelques mois plus tard l'ancêtre adopte deux garçons et une fille du pays, Marie Olivier Sylvestre Manitouabewich, qui sera la première Amérindienne à épouser un Européen, Martin Prévost, le 3 novembre 1644.

Louise Couillard meurt en 1641, quelques mois après avoir donné naissance à Pierre Letardif qui n'aura pas de descendance. Ce deuil n'arrête pas Olivier pour qui commence une longue série de voyages en France. A-t-il ajouté à ses occupations nombreuses le métier de capitaine de navire ? On pourra le croire car il traverse la mer en 1641, en 1642 et en 1645. C'est pendant ce dernier séjour qu'on le voit tenir sur les fonds baptismaux d'une paroisse de La Rochelle, l'un des fils jumeaux de Gilles Michel et de Barbe Esmard. L'enfant se prénommera, ainsi que le veut la coutume, Olivier Michel.

Trois ans plus tard Letardif est encore à La Rochelle. Cette fois, il est le témoin au contrat de mariage de Zacharie Cloutier fils et de Madeleine Esmard signé le 4 mai 1648. Douze jours plus tard, c'est lui qui promet d'épouser Barbe Esmard dont le mari vient de mourir. « *Tant en considération de sa jeunesse que de l'amour qu'elle lui porte et qu'il espère qu'elle lui continuera en l'avenir* », il lui promet deux mille livres tournois. Olivier Letardif a aussi un fils de Barbe. Prudents, ils s'obligent mutuellement à lui apprendre « à lire et à écrire ». Le fils de Barbe Esmard, celui qui a survécu, n'est pas le filleul d'Olivier mais, avant le mariage, ils obtiennent conformément au testament de Gilles Michel que le jeune enfant perde le prénom d'Étienne pour s'appeler désormais Olivier Michel. Considéré comme un fils par Letardif, il sera par son mariage avec Madeleine Cauchon l'ancêtre de la famille Taillon.

A sa terre de Québec s'est ajoutée en 1646 la huitième partie de la seigneurie de Beaupré. En 1652 il devient propriétaire du Château-Richer dont il est le fondateur et en 1655 une terre de vingt arpents s'ajoute à son patrimoine déjà important. Quatre arpents seront cédés à Claude Bouchard dit le Petit et les seize autres seront remis à Monseigneur de Laval pour les besoins de la ferme du Séminaire. En 1656 Letardif tombe malade. Sa femme lui succède dans l'administration des affaires et jusqu'à sa mort au mois de janvier 1659 on la voit concédant des terres et agissant comme procuratrice. Olivier Letardif reprend le collier retour en France et redevient procureur de la Côte de Beaupré.

Avant la fin de l'année 1661, on le transporte malade chez Jean Cauchon. Il n'est pas riche car son logeur et son médecin demanderont l'intervention de la justice pour être payés. Un ami François Bélanger devenait le 19 avril 1662 curateur de l'ancêtre pendant que Zacharie Cloutier son beau-frère était désigné comme le tuteur des enfants mineurs car comme le souligne le généalogiste A.-Émile Ducharme Olivier Letardif était « *chaviré du cerveau* » et incapable de voir plus longtemps à la bonne marche de ses affaires, ni de celles de la seigneurie. Il a été inhumé le 28 janvier 1665 au Château-Richer.

Sa descendance directe a été assurée par Guillaume Letardif, baptisé à Québec le 30 janvier 1656, et marié une première fois à Louise Dubois en 1679. puis à Marguerite

Godin en 1687. Marie-Delphine Letardif s'est alliée à la famille Cauchon en épousant Jacques Cauchon, le 23 novembre 1661.

Commentaire du généalogiste Jacques Blaquière :

J'ignore qui a écrit ce texte qui m'a été soumis autrefois mais une révision s'est imposée parce que la ponctuation faisait lamentablement défaut et en rendait la lecture pénible. Il faudrait peut-être aussi considérer le contenu de ce texte avec certaines réserves et aller plutôt directement aux sources pour étayer la preuve des faits énoncés.

WWW.BLAQUIERE.CA/TNG